



Violence avec usage d'arme

Par **tigre noir**, le 17/02/2017 à 19:46

Bonjour

J'étais agressé par des personnes de la famille. J'étais 2 jours à l'hôpital. J'ai déposé plainte au commissariat. Mais les deux personnes ont ramené des témoins de leur famille contre moi que j'ai utilisés. J'étais alors au commissariat pour 48 heures après avoir présenté au juge des libertés. Qui m'a interdit de quitter Paris du 2 janvier jusqu'au 7 février mais moi je suis de Nantes et je travaille alors après avoir sorti du tribunal je me suis dirigé à Nantes pour mon travail. J'ai pas assisté à l'audience du 7 février. Dans l'ordonnance de placement sous contrainte judiciaire y a des articles: 222-13, 132-75, 222-44, 222-45, 222-47, 137, 137-2. L'un des deux agresseurs a fait un certificat de 5 jours. Alors est-ce que je risque la prison ferme ou sursis? Je risque une amende? Merci

Par **Visiteur**, le 17/02/2017 à 20:00

bsr.

Vous risquez amende et sursis.

Par **tigre noir**, le 17/02/2017 à 20:05

Bonsoir

merci pour la réponse

j ai eu une informtion aujourd'hui que j ai eu 6 mois de prison ferme j etait surpris. Alors J ai demander le jugement via le site officiel formulaire en ligne des jugements penales.